



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-deux, le seize mars deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ytrac, régulièrement convoqué par le Maire le 10 mars s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Bernadette GINEZ, Maire.**

Étaient présents : GINEZ Bernadette, FLORY Daniel, LAVIGNE Dominique, FABREGUES Dominique, BRUEL Nadine, LAUBY Serge, ESCALIER Muriel, BERGERON Didier, DELBERT Georges, DELORT Jean-Paul, LHERM Fanny, CAPSENROUX Frédéric, CHAUSY Isabelle, CHEMINADE Emilie, FAU Serge, GASDEBLAY Carine, GONTINEAC Lucinda, LHERITIER Christelle, MAURY Christophe, SALSET Isabelle

Absents excusés : CHASTRE David, COURTINE Corinne.

Pouvoirs : David CHASTRE À Dominique FABREGUES, Corinne COURTINE À Serge LAUBY.

Absents : ARTIS Stéphane, LANDES Valérie, LOPEZ Sylvie, MARCENAC Didier, SAMSON Julien.

Était également présente : Madame BORNET-POUJOL Odile, Directrice Générale des Services
Monsieur Dominique FABREGUES a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Validation du compte rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2023

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du compte de gestion 2022 : Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du Maire ;

1er - Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2e - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3e - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 : Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Bernadette GINEZ, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses en déficit	Recettes en excédent	Dépenses en déficit	Recettes en excédent	Dépenses en déficit	Recettes en excédent
COMPTE ADMINISTRATIF GÉNÉRAL						
Résultats reportés	399 923,09 €	/	/	936 395,58 €	/	536 472,49 €
Opérations de l'exercice	1 592 414,33 €	1 618 879,77 €	3 082 241,10 €	3 615 836,71 €	4 674 655,43 €	5 234 716,48 €
TOTAUX	1 992 337,42 €	1 618 879,77 €	3 082 241,10 €	4 552 232,29 €	5 074 578,52 €	6 171 112,06 €
Résultats de clôture	373 457,65 €	/	/	1 469 991,19 €	/	1 096 533,54 €
Restes à réaliser	425 631,00 €	50 701,00 €	/	/	425 631,00 €	50 701,00 €
TOTAUX CUMULES	799 088,65 €	50 701,00 €	3 082 241,10 €	4 552 232,29 €	425 631,00 €	1 147 234,54 €
RESULTATS DEFINITIFS	748 387,65 €	/	/	1 469 991,19 €	/	721 603,54 €

➤ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
➤ Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat d'exploitation 2022 : Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent : 533 595,61 € Déficit : /
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent : 936 395,88 € Déficit : /
Résultat de clôture à affecter	Excédent : 1 469 991,19 € Déficit : /

✚ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : 26 465,44 € Déficit : /
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent : / Déficit : 399 923,05 €
Résultat comptable cumulé	Excédent (R001) : / Déficit (D001) : 373 457,65 €
Dépenses d'investissements engagés non mandatée	425 631,00 €
Recette d'investissement restant à réaliser	50 701,00 €
Solde des restes à réaliser	- 374 930,00 €
Besoin réel de financement (B)	748 387,65 €
Excédent réel de financement	/

✚ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement	748 387,65 €
En dotation complémentaire en réserve (recettes budgétaires au compte 1068)	/
	SOUS TOTAL (R 1068) 748 387,65 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) (recettes non budgétaires au compte 110)	721 603,54 €
	TOTAL RESULTAT 1 469 991,19 €

Résultat déficitaire

En déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002) (dépenses non budgétaire au compte 119)	/
---	---

✚ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		
Dépenses	Déficit reporté (D002)	/
Recettes	Excédent reporté (R002)	721 603,54 €
Section d'investissement		
Dépenses	Solde d'exécution (D001)	373 457,65 €
Recettes	Solde d'exécution (R001)	/
	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	748 387,65 €

Approbation du compte de gestion 2022 : budget annexe Maison de santé / Gendarmerie

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du Maire ;

1er - Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2e - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3e - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 : budget annexe Maison de santé / Gendarmerie

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Bernadette GINEZ, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses en déficits	Recettes en excédents	Dépenses en déficits	Recettes en excédents	Dépenses en déficits	Recettes en excédents
COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL						
Résultats reportés	53 385,62 €	/	/	6 801,31 €	46 584,31 €	/
Opérations de l'exercice	72 849,19 €	60 783,90 €	98 179,51 €	231 704,37 €	171 028,70 €	292 488,27 €
TOTAUX	126 234,81 €	60 783,90 €	98 179,51 €	238 505,68 €	217 613,01 €	292 488,27 €
Résultats de clôture	65 450,91 €	/	/	140 326,17 €	/	74 875,26 €
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES	65 450,91 €	/	/	140 326,17 €	/	74 875,26 €
RESULTATS DEFINITIFS	65 450,91 €	/	/	140 326,17 €	/	74 875,26 €

➤ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice

et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 : budget annexe Maison de santé / Gendarmerie

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

✚ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent : 133 524,84 € Déficit : /
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent : 6 801,31 € Déficit : /
Résultat de clôture à affecter	Excédent : 140 326,17 € Déficit : /

✚ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : / Déficit : 12 065,29 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent : / Déficit : 53 385,62 €
Résultat comptable cumulé	Excédent (R001) : / Déficit (D001) : 65 450,91€ €
Dépenses d'investissements engagés non mandatées	/
Recette d'investissement restant à réaliser	/
Solde des restes à réaliser	/
Besoin réel de financement (B)	/
Excédent réel de financement	/

✚ Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement	65 450,91 €
---	-------------

En dotation complémentaire en réserve (recettes budgétaires au compte 1068)	/
	SOUS TOTAL (R 1068) 65 450,91 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) (recettes non budgétaires au compte 110)	74 875,26 €
	TOTAL RESULTAT 140 326,17 €

Résultat déficitaire

En déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002) (dépendances non budgétaires au compte 119)	/
---	---

✚ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		
Dépenses	Déficit reporté (D002)	/
Recettes	Excédent reporté (R002)	74 875,26 €
Section d'investissement		
Dépenses	Solde d'exécution (D001)	65 450,91 €
Recettes	Solde d'exécution (R001)	/
	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	65 450,91 €

Vente SA Polygone / Commune d'Ytrac

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée BZ n°265 d'une superficie de 205m², située rue du Puy Mary, appartenant à la SA Polygone, est actuellement entretenue par la commune. Toutes les canalisations du lot passent par cette parcelle. La commune souhaite donc acquérir cette parcelle pour 1 euro non recouvré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrée BZ n°265 d'une superficie de 205 m² appartenant à SA Polygone pour un euro non recouvré ;
- que les frais de notaires seront à la charge de la commune ;
- que B&B notaires, située 33 avenue des volontaires à Aurillac sera en charge de la rédaction de l'acte ;
- de donner les pouvoirs à Madame Le Maire pour effectuer les différentes démarches administratives nécessaires et signer l'acte de vente.

Echange de domanialité entre la commune d'Ytrac et le département du Cantal

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'au vue du futur aménagement d'un cheminement piéton entre Foulan et Espinassol, il a été convenu un échange de domanialité entre la commune d'Ytrac et le Département du Cantal.

Cet échange concerne l'actuelle voie communale, afin d'assurer la continuité de la RD 253 de Foulan à la RD 120, ainsi que la portion de l'actuelle RD 253, pour les besoins de l'aménagement communal :

➤ la commune d'Ytrac transfère au Département du Cantal la **voie communale allant de Foulan au raccordement de la RD 120** ;

en échange

➤ le Département du Cantal transfère à la commune d'Ytrac, **la portion de l'actuelle RD 253 de Foulan, positionnée au carrefour avec la RD 120 à Espinat** (voir plans joints).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter l'échange de domanialité de segments de voirie tels que proposé ci-dessus et conforme aux plans joints.

Convention d'intérêt général 2022-2025 entre le centre socioculturel A la croisée des autres et les communes du territoire ouest agglo

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune, conjointement avec les cinq communes du territoire ouest agglo, souhaite signer une convention d'intérêt général avec le centre socioculturel « A la croisée des autres ».

Une convention pluriannuelle (4 ans) a été rédigée afin d'acter officiellement les rôles de chacun (convention jointe).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'intérêt général avec le Centre Socio Culturel "A la Croisée des Autres".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45